AVIS DE COURSE

Championnat Départemental du Morbihan Dériveur
ASN Quiberon
Grade 5B
Dates : 28 novembre 2026

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1. *Placer [NP] au début de chaque règle lorsqu'une règle ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau*
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. *Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.*

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

1.3 - le règlement du championnat départemental

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le 27 novembre sur le site du club

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale sur le site du club

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://www.asnquiberon.com/championnat-departemental-deriveur-28-nov-2026/

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux INTERSERIE dériveurs et de la classe OPENSKIFF

En IND il pourra y avoir deux classements :

- *IND VELOCE (FAST et SUPER FAST) : rating inférieur ou égal à 1000*
- *IND MEDIUM (LIGHT et MEDIUM) : rating supérieur à 1000*

Lien tableau rating FFVOILE :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Deriveurs
Un classement d'animation pour les RS FEVA pourra être utilisé.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Attention la licence temporaire n'est pas autorisée s'il y a délivrance d'un titre de champion (dépt, ligue, France, … ainsi que pour les sélectives correspondantes).

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne https://asnquiberon.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=1003351&2ba0cbc64e22d2708d0007d6417425d4=1795509345
jusqu'au *28/11/2026 inclus*

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées dans la limite du raisonnable sur place le dimanche matin avant 9h30.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Solitaire	*15 euros*
Double	*30 euros*

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :
Confirmation d'inscription : ***pas de confirmation d'inscription si inscription en ligne, sauf si l'AO vous a appelé et demander de passer régler un détail à l'accueil :***

Date	De	À
28/11/2026	*11h30*	*12h30*

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	*Toutes les classes et séries*	Maximum par jour
28/11/2026	13h30	Course	*5*

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h30.*

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou doit pouvoir prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Voir annexe parcours dans les IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes et séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 *1.*courses validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de *3* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand *3* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- IND FAST : 1er / 2ème / 3ème
- IND VELOCE : 1er / 2ème / 3ème
- OPENSKIFF : FILLE 1ere / 2ème / 3ème et GARS 1er / 2ème / 3ème

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE

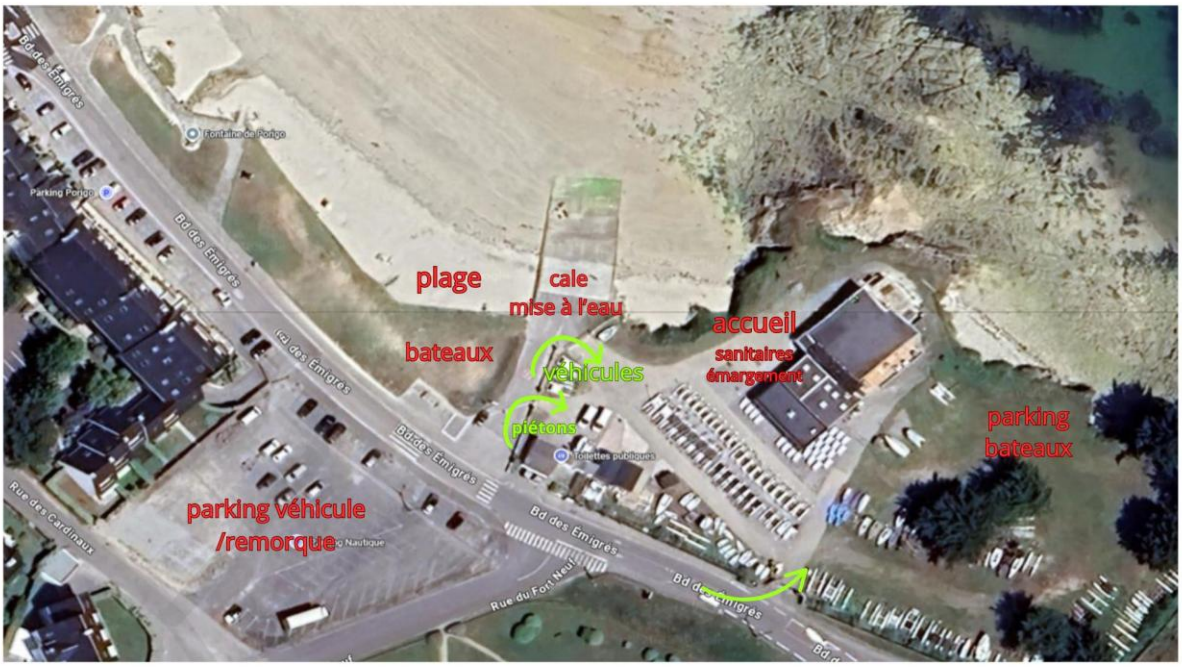

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

